Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212901359-20260519-D2026_09_CCAS-DE

LOCTUDY
VOUS VOILÀ À BON PORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

TOME I – ACTES COMMUNICABLES

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Sylvain COSNARD, président du CCAS.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 10
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 13
Date de convocation du Conseil d'Administration : 11 mai 2026

PRESENTS : Mme AMARU-BENSOUSSAN Véronique ; Mme COÏC-LE BERRE Magalie ; Mme CORFMAT Christine ; Mme CORROLLER Marie ; M. COSNARD Sylvain ; Mme LECULLIER Aurélie ; Mme PEOCH Armelle ; Mme PRAT Anne-Marie ; Mme PRAT Annie ; Mme ROUGE Jeanne.
ABSENTS EXCUSES : M. BAUJARD Jean-Louis ; M. JANVIER Gilles ; M. STEPHAN Joël.
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BRIAND Maëlle, agent administratif

---

2026–09 : Election de la vice-présidente du CCAS

L'article L123-6 du Code l'Action Sociale et des Familles (CASF) précise que le conseil d'administration élit en son sein un/une vice-président(e) qui le préside en l'absence du Maire, Président de droit du CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration élit, à l'unanimité, Madame Christine CORFMAT en tant que vice-présidente du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Loctudy.

Pour extrait conforme,
LOCTUDY, le 20 Mai 2026
Le Président du CCAS
Sylvain COSNARD

CCAS DE LOCTUDY
29750 (Finistère)